



DEPARTEMENT :  
Environnement Assainissement et  
Hydraulique (DEEH)

Date : Mercredi 06 décembre 2017

Heure de début : 11 H 05 mn

Heure de fin : 12 H 10 mn

Lieu : Salle de mariage de l'hôtel communal de  
Port-Bouët

## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION EXTERNE

Organisme initiateur : BNETD

Représentant(s) du BNETD :

- Mlle KOUASSI Jeannette /DEEH
- M. KOUTOUAN Evrard /DEEH

Président de séance : M. ADJA Alain

Secrétaire de séance : Mlle KOUASSI Jeannette/DEEH

Participants : Voir liste de présence

**Objet : Projet d'Appui à la Compétitivité du  
Grand Abidjan (PACOGA) : Composante Projet  
d'aménagement du carrefour Akwaba dans la  
commune de Port-Bouët/ Séance  
d'information et de sensibilisation du public**

Compte rendu à diffuser à :

- DG
- SG
- DEEH

Ordre du jour :

1. Contexte de la réunion
2. Présentation du contenu de l'Etude d'Impact  
Environnemental et Social (EIES)
3. Echanges avec le public

Etabli par : Mlle KOUASSI Jeannette

Emargement :

Les grandes  
conclusions

### 1. Contexte de la réunion

Après les salutations d'usage, **M. ADJA Alain**, Représentant le Maire et Président de séance a remercié la population pour sa présence puis précisé l'ordre du jour qui a porté sur le projet d'aménagement du carrefour Akwaba. Il a indiqué que l'Etat de Côte d'Ivoire envisage l'aménagement du carrefour Akwaba en un échangeur.

C'est un projet de développement pour la commune et par ricochet, le District Autonome d'Abidjan, qui entrainera des impacts pendant sa réalisation. A cet effet, il convient d'informer préalablement les populations riveraines, d'où la présence de la mission BNETD dans la commune.

### 2. Présentation des allocutions des représentants du BNETD

#### a) Présentation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social

M. **KOUTOUAN Evrard**, (Environnementaliste, Chef de Mission au BNETD/DEEH) a instruit l'assistance qu'en vue d'améliorer la compétitivité de la ville d'Abidjan, l'Etat et la Banque Mondiale ont initié le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) dans lequel s'inscrit le projet d'aménagement du carrefour Akwaba dans la commune de Port-Bouët.

Ce projet d'aménagement du carrefour Akwaba consiste en un échangeur à cinq (05) branches desservant respectivement le Boulevard VGE, le réaménagement du Boulevard de Marseille, l'aéroport international Félix Houphouët Boigny, le quartier Vridi et la commune de Grand Bassam.

	<p>Il a indiqué que la réalisation d'un tel projet de développement entrainera des impacts aussi bien positifs que négatifs d'où la nécessité de réaliser une EIES.</p> <p>Cette étude portera sur l'inventaire du milieu physique avant le projet, l'état modifié du milieu, les impacts environnementaux (positifs et négatifs) liés à la réalisation du projet ainsi que les recommandations faites au Maître d'Ouvrage pour la réalisation effective dudit projet. A cet effet, plusieurs études seront menées sur le terrain à notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de la qualité de l'air, des bruits et vibrations ;</li> <li>- Etude du milieu aquatique (qualité des ressources en eau) ;</li> <li>- Etude sociale auprès des personnes installées dans l'emprise du projet qui seront affectés par le projet.</li> </ul> <p><b>b) Présentation de l'étude socio-économique</b></p> <p>Cette partie a porté sur l'allocation de Mlle KOUASSI Jeannette (chargée d'études, Sociologue, au BNETD/DEEH).</p> <p>Elle a indiqué que toutes les personnes ainsi que les biens impactés (immobiliers, commerce, cultures, etc) seront identifiés et recensés en vue de prévoir les mesures nécessaires en vue de la libération du site. Au cours de la mission, les activités suivantes seront réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Recensement des personnes affectées par le projet (PAPs)</i> : portera sur l'identification et le profilage des personnes susceptibles d'être impactées par le projet ;</li> <li>- <i>Inventaire des biens (bâtis, cultures)</i> : les constructions dans l'emprise directes seront marquées et mesurées par un expert immobilier agréé par l'Etat ; de même les cultures seront levées au GPS. Ces différents inventaires permettront d'évaluer les coûts des biens affectés en cas de compensation sur la base du barème du MCLAU et de l'arrêté du MINAGRA ;</li> <li>- <i>Evaluation des préjudices financiers</i> : une collecte de données se fera auprès des opérateurs économiques installés de la zone du projet afin d'évaluer les préjudices financiers qu'ils subiront.</li> </ul> <p>Toutes ces personnes feront l'objet d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre de la réalisation du projet.</p>
<p><b>Echanges avec le public</b></p>	<p>Cette étape a permis aux populations d'exposer leurs avis et éventuellement leurs doléances à la délégation. D'une manière générale, les préoccupations des populations ont porté sur les aspects essentiels ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'emprise du projet prévue pour la réalisation du projet ;</li> <li>- l'identification des personnes susceptibles d'être affectées ;</li> <li>- les modalités de compensation prévues pour la perte de leurs biens et revenus ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la nécessité de trouver un autre site de relocalisation pour les horticulteurs de Port-Bouët.</li> </ul> <p>Les préoccupations et les suggestions des intervenants ainsi que les éléments de réponse apportés par la délégation sont présentés au tableau ci-après.</p>
<b>Les diligences demandées</b>	<p>Compte tenu de l'importance de l'étude et des personnes qui sont susceptibles d'être affectées, il est recommandé à la population concernée une franche collaboration avec toute l'équipe projet présente sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En leur réservant un bon accueil</li> <li>✓ En leur fournissant les informations fiables et les documents nécessaires qui permettront à l'Etat de prendre la bonne décision.</li> </ul>
<b>Les Opportunités pour le BNETD</b>	<p>Réalisation des différentes études notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'enquête socio-économique auprès des personnes installées dans l'emprise du projet</li> <li>✓ l'enquête immobilière ou inventaire des biens immobiliers</li> <li>✓ l'étude financière ou évaluation des préjudices financiers</li> <li>✓ l'étude de la qualité de l'air, des bruits et vibrations</li> <li>✓ l'étude du milieu aquatique (qualité des ressources en eau)</li> </ul>
<b>Observations</b>	RAS

**Tableau : Eléments de réponse apportés par la délégation aux préoccupations des intervenants**

INTERVENANTS	REPOSE DE LA DELEGATION
<p>1. M. GOATE Hubert (Employé de la station TOTAL) a bien voulu savoir si toute la station est impactée par le projet étant donné que le projet concernant le métro d'Abidjan impactait partiellement la station</p> <p>2. M. NARE Yamba Salam (Président de l'association des fleuristes de Port-Bouët) a bien voulu savoir l'emprise retenue pour l'aménagement de l'échangeur</p> <p>3. Mme. KOUAME (Propriétaire de bâti), aimerait savoir comment les absents pourraient se faire recenser</p> <p>4. <b>MM.</b> NARE Yamba Salam (Président de l'association des fleuristes de Port-Bouët) et OUEDRAOGO Salam (fleuriste) ont recommandé un site de relocalisation pour les fleuristes qui seraient impactés par le projet</p>	<p>1. Mlle. KOUASSI Jeannette (BNETD) a précisé que selon le plan d'aménagement du carrefour transmis au BNETD, la station TOTAL est entièrement impactée par le projet</p> <p>2. M. KOUATOUAN (BNETD) a indiqué en attente de sa détermination définitive par le maître d'ouvrage, celle-ci pourrait être comprise entre 15 et 25m en tenant compte des normes en matière de routes en Côte d'Ivoire</p> <p>3. Mlle. KOUASSI Jeannette a rassuré l'assistance qu'il aurait une permanence d'une durée déterminée au BNETD après l'enquête de terrain. Etant donné que tous les bâtis impactés par le projet feront l'objet d'immatriculation, les propriétaires absents pourront se rendre au BNETD avec le numéro identifiant inscrit sur leur de leur bâti pour se faire enregistrer</p> <p>4. M. ADJA Alain (Représentant le Maire et Président de séance) a rassuré les fleuristes en indiquant que la Mairie de Port-Bouët envisage un projet de recasement définitif des fleuristes dans la commune de Port-Bouët</p>